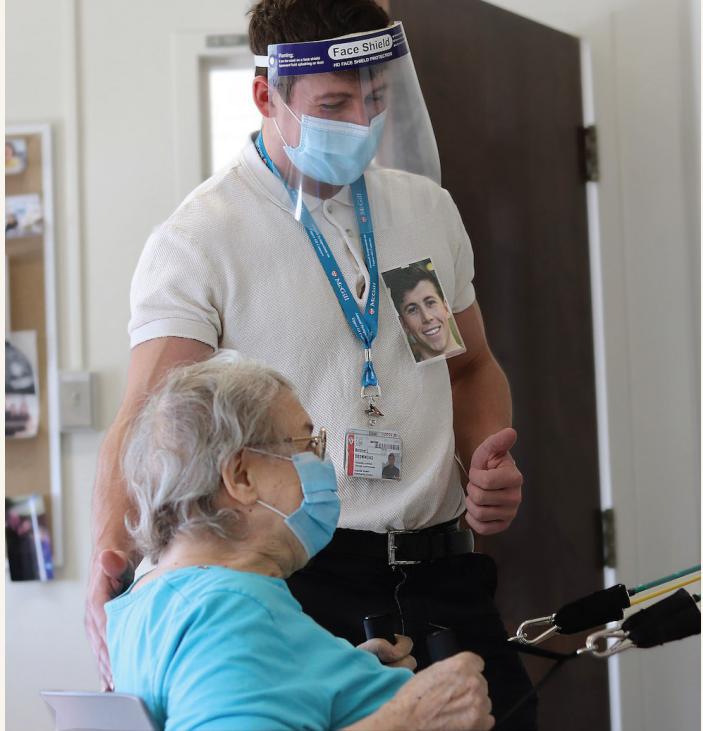


# Garantir les soins de demain avec un don d'actions



## Don de titres cotés en bourse

Le don de titres cotés en bourse est un moyen judicieux de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux importants pour vous, votre entreprise ou votre succession. En donnant directement des titres à la Fondation de l'Hôpital général de Montréal, vous éliminez, pour le moment\*, l'impôt à payer sur les gains en capital de vos actions et recevez un reçu fiscal pour don correspondant à la pleine valeur de vos actions au moment du don.

### Options

Vous pouvez choisir de donner des actions, des obligations, des parts de fonds communs de placement et tout autre titre admissible coté sur une bourse canadienne, américaine ou internationale.

### Avantages

- En donnant directement des actions, tout gain en capital sera exempt d'impôt, pour le moment\*.
- Vous recevrez un reçu fiscal pour don correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment du don.
- Vous pouvez donner des actions par l'intermédiaire de votre société de gestion ou de votre succession. D'ailleurs, cela pourrait présenter certains avantages sur le plan fiscal et financier.

\*Certains avantages liés à ce type de don peuvent ne plus s'appliquer à vous de la même manière après 2024.

## Exemple

Vous avez acheté des actions à un coût initial de 20 000 \$. Aujourd'hui, ces actions valent 100 000 \$. Si vous donnez ces actions directement à la Fondation de l'Hôpital général de Montréal, ce don de 100 000\$ vous coûtera 20 000 \$ de moins que si vous aviez donné 100 000\$ en argent.

	Don en espèce	Don d'actions
Coût initial des actions		<b>20 000 \$</b>
Gain en capital sur les actions		<b>80 000 \$</b>
Valeur du don	<b>- 100 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b> (Valeur de marché des actions = 100 000 \$)
Impôt sur le gain en capital évité		<b>+ 20 000 \$</b> (80 000 \$ x 50 % x 50 %)
Crédit d'impôt	<b>+ 50 000 \$</b> (100 000 \$ x 50 %)	<b>+ 50 000 \$</b> (100 000 \$ x 50 %)
Coût net du don (don + crédits d'impôt)	<b>50 000 \$</b> (- 100 000 \$ + 50 000 \$)	<b>30 000 \$</b> (- 100 000 \$ + 20 000 \$ + 50 000 \$)

\*Les scénarios sont présentés à titre d'illustration uniquement. Pour simplifier le calcul, le taux d'imposition et le taux de crédit d'impôt ont été arrondis à 50 % pour un don fait au Québec.

## Prochaines étapes

- 1 Téléchargez le formulaire de don en actions sur notre site internet ([fondationhgm.com/fr/dons-actions](http://fondationhgm.com/fr/dons-actions)).
- 2 Informez la Fondation de votre don à venir en renvoyant le formulaire complété à :  
Audrée Lavertu ([alavertu@fondationhgm.com](mailto:alavertu@fondationhgm.com)) et Philippe Castaigne ([pcastaignefondationhgm.com](mailto:pcastaignefondationhgm.com)).
- 3 Demandez à votre courtier de procéder au transfert des actions.
- 4 Vous recevrez un reçu fiscal pour la valeur marchande de vos actions lorsque reçues dans le compte de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal.



### Contactez-moi

Catherine St-André  
Directrice, Dons planifiés  
[cst-andre@fondationhgm.com](mailto:cst-andre@fondationhgm.com)  
514 934-8230

**Fondation de l'Hôpital général de Montréal**  
1650 avenue Cedar, Bureau E6-129  
Montréal, QC H3G 1A4

Numéro d'organisme de bienfaisance : 119000974 RR0001